

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 01 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 01 juin, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Philippe DESPESSE, Michel MURDINET, Jean-Guy DREVETON, Alain BOUCAUT, Hédi SLIM, Camille VRIGNAUD, Laura LAMBERT, Olivier AUBRY, Sébastien COING-ROY, Benjamin GUINOT, Thibaut DEFRANCE, Cécile REPILLET-MARTIGNE.

Absents excusés : M. Géraldine PONCET a donné pouvoir à Sébastien COING-ROY.

Secrétaire : M. Benjamin GUINOT a été nommé secrétaire.

1/ **APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 04 mai 2021 avec 13 voix Pour.

2/ PLAN ECOLE INFORMATIQUE

A la suite de la consultation lancée, dans le cadre du Plan « Ecoles numériques », auprès de 6 prestataires, tant pour la fourniture que pour la maintenance du matériel informatique, la Commission a ouvert les quatre plis reçus et donne les résultats.

1/ pour la fourniture :

Les devis vont de 10 630,50€ (mais avec un dossier incomplet) à 13 170,00€

2/ pour la maintenance :

Les devis vont de 390€ pour 6 heures (ne répond pas au cahier des charges) à 2 096€

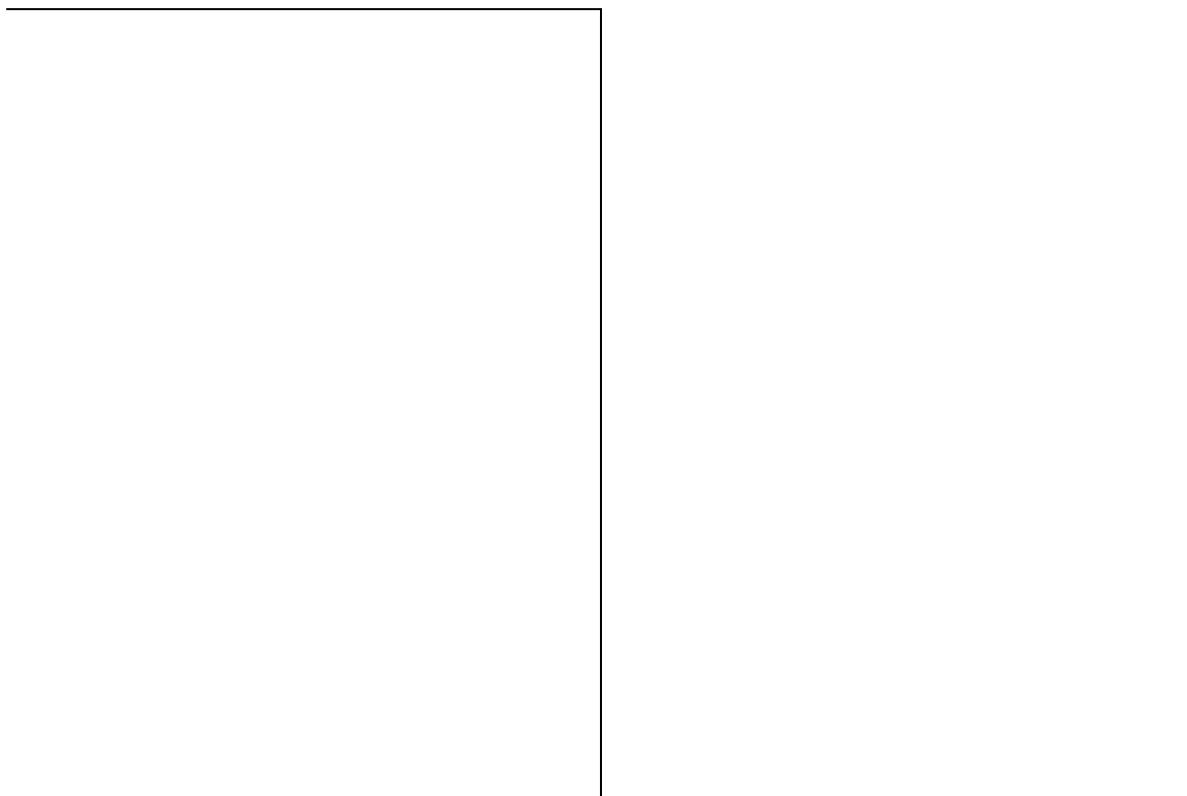
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE d'attribuer à la société AHFY domiciliée à Charancieu :

1/ La fourniture pour le Plan « Ecoles numériques » avec un montant de 11 896,00€ HT soit 14 275,20€ TTC.

2/ La maintenance avec un montant annuel de 1 440,00€ HT soit 1 728,00€ TTC



COMMUNE DE MONTAUD

3/ CONVENTION DENEIGMENT

La convention signée avec le Territoire pour le déneigement du CD218 du croisement Veurey/St Quentin aux Coings a pris fin en avril 2021.

Elle permet à la Commune de refacturer le travail effectué par le déneigeur en charge de cette route auprès du Territoire.

Le Territoire présente une nouvelle convention pour 10 ans, avec des modifications concernant la base des prix.

Il demande de faire une proposition selon les critères suivants :

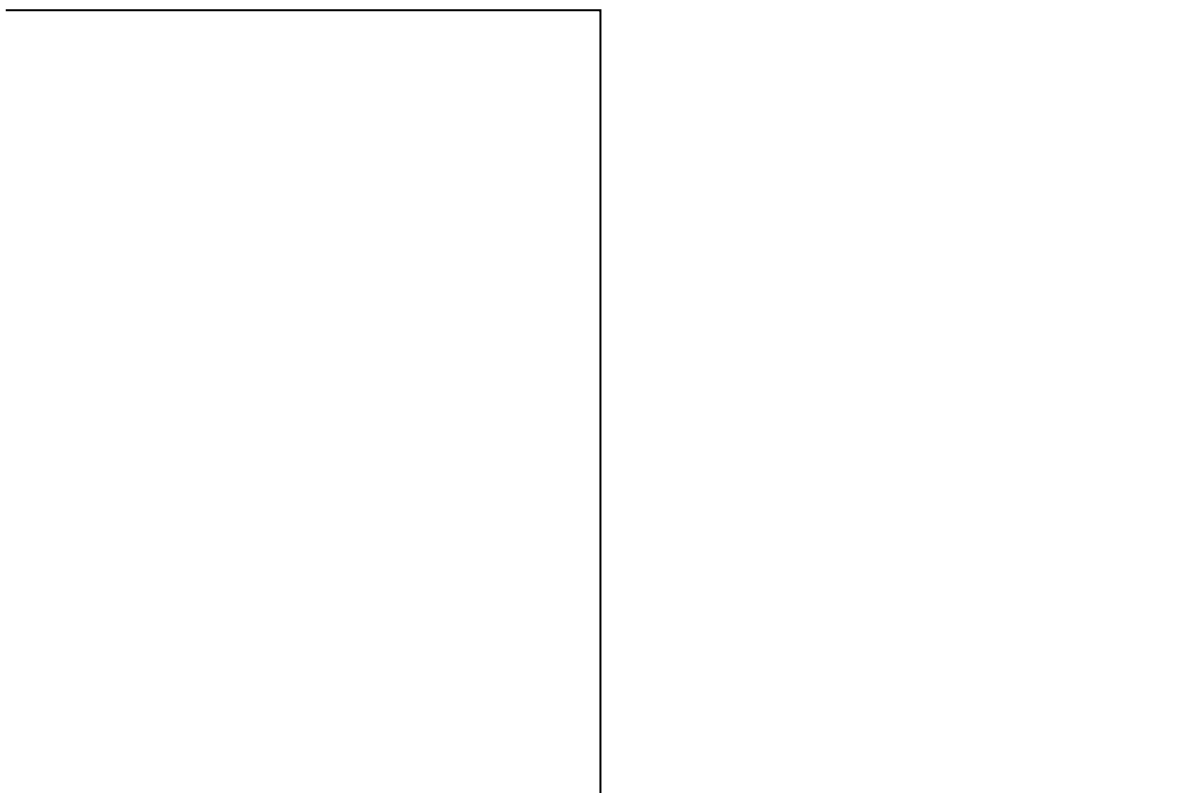
- 1/ Frais de mise à disposition du matériel
- 2/ Cout horaire du matériel
- 3/ Coût horaire du personnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 15 voix Pour, DECIDE de proposer les tarifs suivants :

- 1/ Frais de mise à disposition du matériel = 200€ par an
- 2/ Cout horaire du matériel : 50€ l'heure
- 3/ Coût horaire du personnel : 35€ l'heure

La convention sera validée après accord du Conseil départemental.



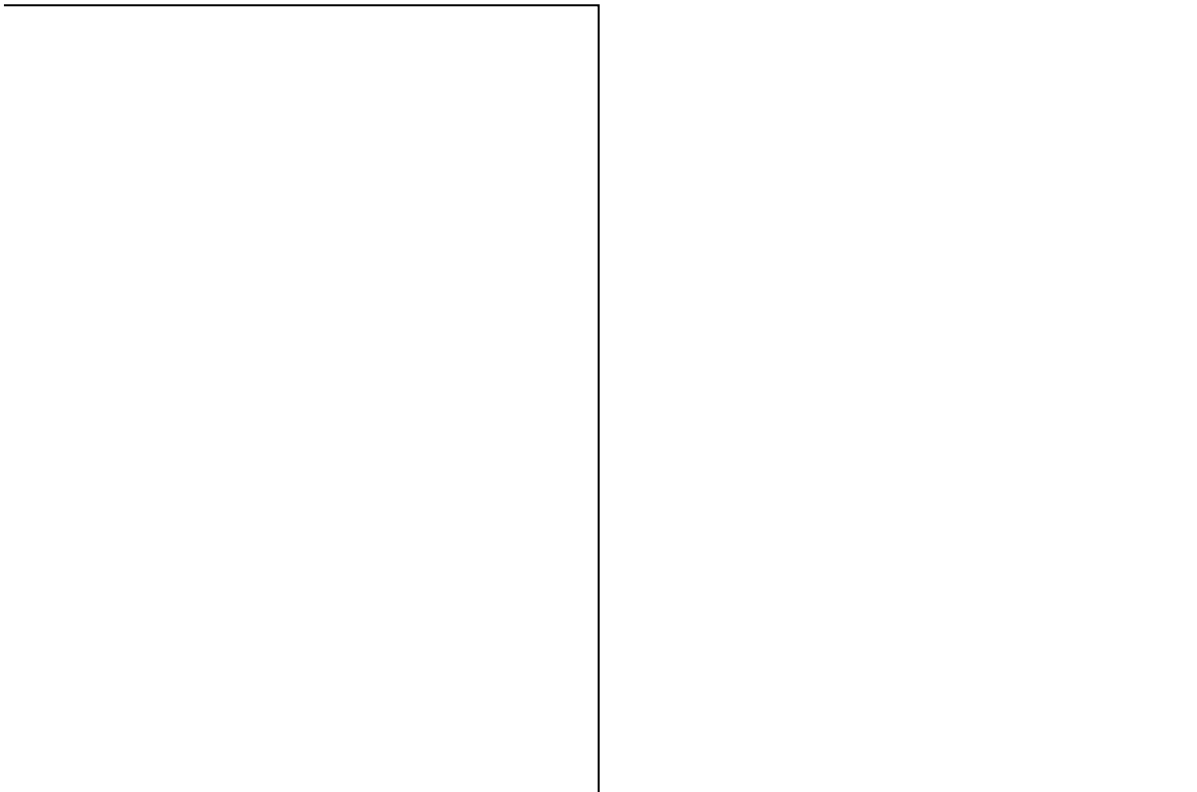
4/ CONSULTATION ARCHITECTES

LOCAL A SEL

Après avoir pris connaissance des propositions reçues,
Après en avoir délibéré,
Après vote avec 11 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions,

Le Conseil municipal DEMANDE à chaque atelier d'architecte de préciser sa proposition en fournissant un prix fixe forfaitaire comprenant le suivi d'exécution et le dossier de consultation des entreprises.

La nouvelle proposition devra être fournie pour le 28 juin 2021.



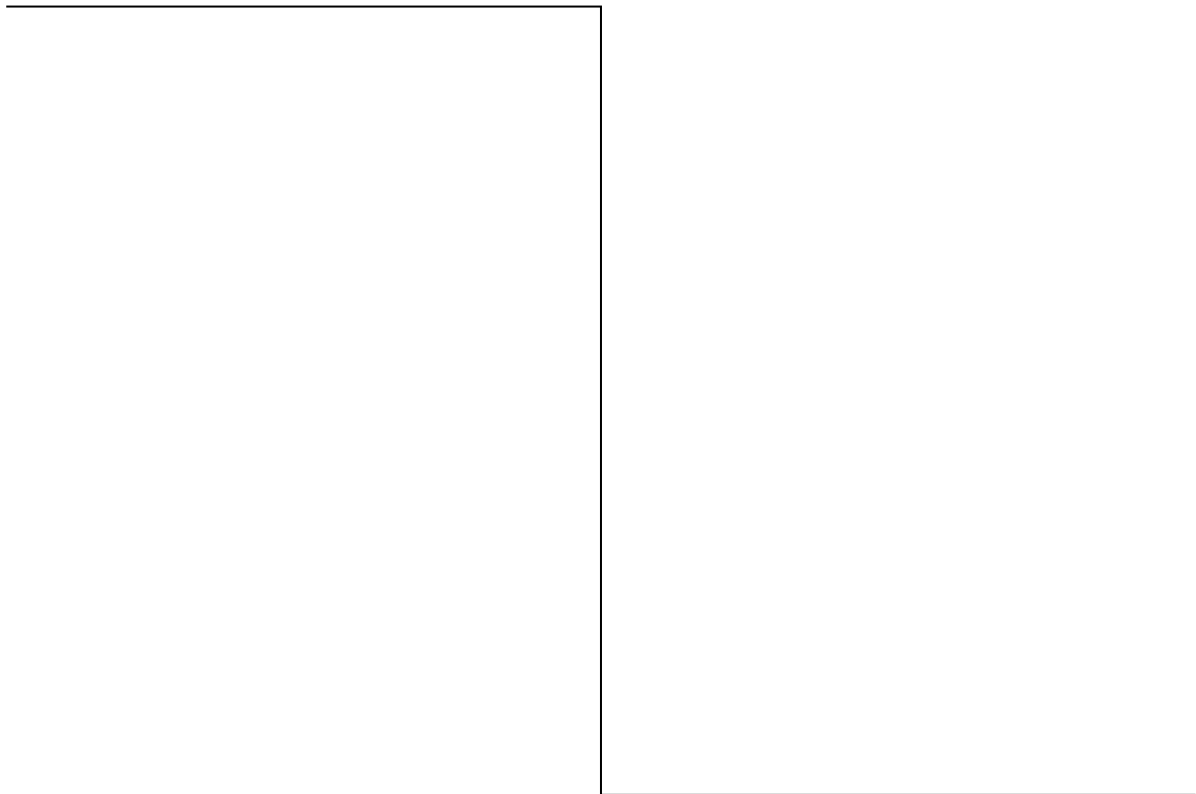
COMMUNE DE MONTAUD

5/ CONSULTATION ARCHITECTES

PLAN ECOLE 2

Après avoir pris connaissance des propositions reçues,
Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour, 1 Contre, 2 Abstentions,

Le Conseil municipal DEMANDE à chaque atelier d'architecte de préciser sa proposition en fournissant un prix fixe forfaitaire comprenant le suivi d'exécution et le dossier de consultation des entreprises. Une visite sur site est demandée avant l'envoi de la nouvelle proposition qui devra être fournie pour le 28 juin 2021.



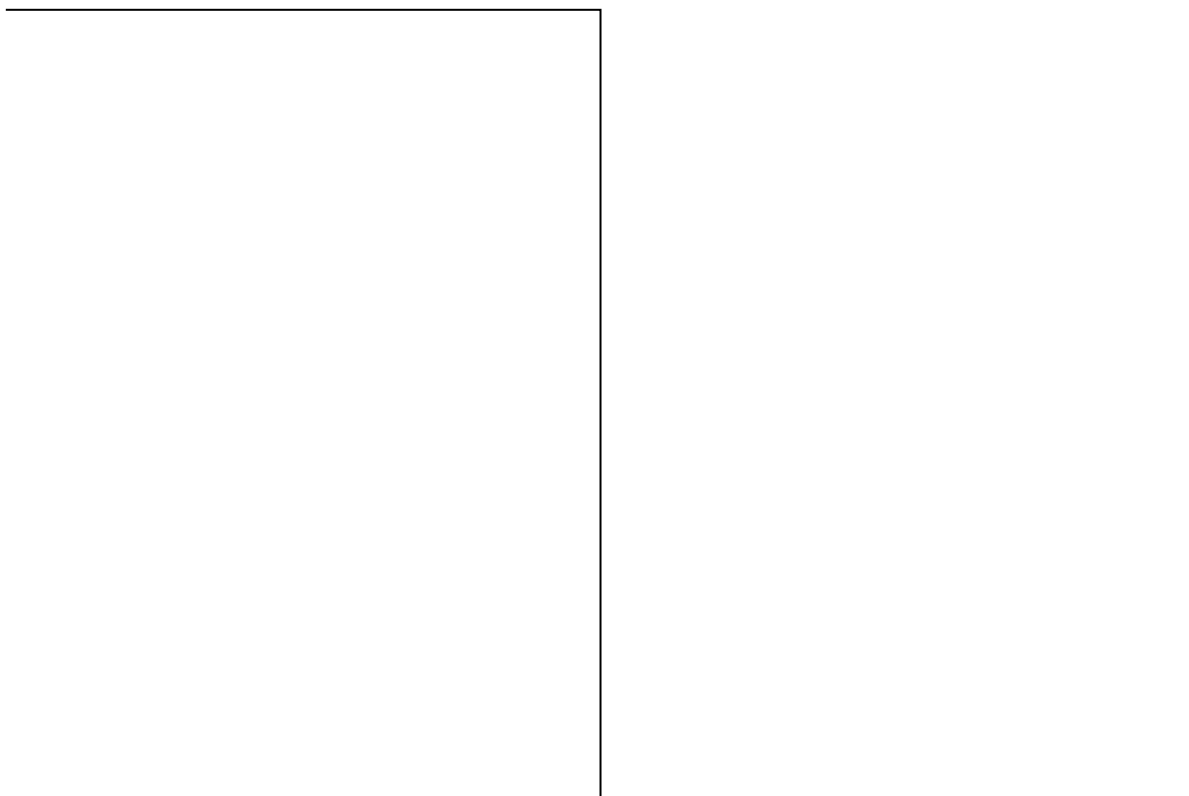
6/ ROUTE DES SIALLIERES

Monsieur Stéphane COING-BELLEY PRESENTE au Conseil municipal l'avenant n°1 concernant des travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre du projet de la route des Siallières.

Montant des travaux : 4 509,00€ HT soit 5 410,80€ TTC
Il DONNE connaissance de l'avancée des travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 14 voix Pour, 1 Abstention

DECIDE de signer le présent avenant pour un montant de 4 509€ HT, ce qui porte le marché à 77 870,34 € HT.



COMMUNE DE MONTAUD

6/ AUTORISATION DE DEPENSES

Après avoir pris connaissance de la demande de la trésorerie et afin de se mettre en conformité avec les textes en vigueur concernant l'autorisation accordée ou non à Monsieur le Maire pour lancer certains achats, travaux, signer des devis...

Le Conseil municipal,
Après vote avec 15 voix Pour,

1/ AUTORISE Monsieur le maire à signer les devis d'achats de fourniture et travaux dans la limite des crédits ouverts, sur la section de fonctionnement du Budget communal.

2/ DECIDE que, pour les dépenses d'investissement, les décisions feront l'objet d'une délibération du conseil municipal.

